

CGN

Pour les régatiers, la collision avec un vapeur était évitable

L'accident entre un bateau de la CGN et un voilier pose des questions

Madeleine Schürch

Après la collision entre un bateau de la CGN et un voilier, dimanche au large de Nyon, l'incompréhension règne parmi les régatiers. «J'étais là pour la course avec une dizaine d'autres bateaux, et on revenait tous vers le start pour écouter la procédure et le *Simplon* nous a foncé dessus!» s'exclame René Luthi. Dans la cour de son chantier naval, à Crans-près-Céligny, les commentaires allaient bon train autour de l'épave du voilier accidenté. La coque blanche de ce Luthi 870 ne garde pourtant que peu de traces de ce qui aurait pu tourner à la tragédie. Une brèche sur le pont à tribord et des balafres sur la cabine, là où le bateau est resté coincé sous la roue à aubes du vapeur.

Un skipper consterné

Encore choqué, le skipper du voilier, un navigateur genevois de 54 ans, régatier expérimenté qui a déjà gagné deux fois le Bol d'Or, ne veut pas s'exprimer tant que l'enquête n'est pas close. L'accident a fait un blessé grave, un adolescent de 15 ans, athlétique, qui faisait partie de son équipage de cinq hommes avec son père. Le jeune homme, qui est resté coincé entre les deux bateaux, a été opéré dimanche soir pendant trois heures. Son bras est sauvé, mais un doute subsistait hier après-midi sur l'état de sa rate.

Quant au skipper, également blessé, il a sur le corps quatre im-



René Luthi, dans son chantier naval de Crans-près-Céligny, montre les dégâts du voilier accidenté. ALAIN ROUËCHE

pacts de la roue à aubes. Au moment du choc, il a été entraîné à 12 mètres de fond et a bien cru qu'il allait mourir. Avec son équipage, il était en train de manœuvrer au spi et n'a pas vu venir le bateau de la CGN.

«Le *Simplon* a corné, mais vingt à trente secondes avant le choc et c'était trop tard pour réagir», raconte René Luthi. Ce dernier a d'abord cru que le voilier coulait contre le flanc du vapeur, puis il est remonté plein d'eau, pour res-

ter coincé, mât cassé, sous la protection de la roue à aubes. Tous les passagers du vapeur s'étant déportés sur le flanc gauche pour voir ce qui se passait, il a fallu les évacuer sur tribord pour rétablir l'équilibre et dégager le voilier coincé. L'un des passagers a malgré tout réussi à hisser hors de l'eau l'un des naufragés.

Le vapeur, absolument prioritaire sur tous les autres bateaux, n'aurait-il pas pu contourner cette régates, comme certains capitaines

le font régulièrement à l'approche des zones de courses dûment annoncées au Canton et à la CGN? «Le capitaine du *Simplon* avait déterminé une route pour aller à Yvoire qui permettait de passer à distance, mais le voilier a fait une manœuvre d'empannage (*ndlr: virement par vent arrière*) et lui est rentré dedans», explique Luc-An-

toine Bähni, directeur général de la CGN, lui-même rompu à la voile. Et de rappeler que les bateaux de la CGN doivent maintenir leur

route et une vitesse constante. «Si on commence à zigzaguer, notre comportement devient imprévisible pour les autres bateaux.»

Reste que de nombreux régatiers s'étonnent d'avoir vu le vapeur passer au milieu de la flotte de voiliers. «On n'a jamais eu de problème jusqu'ici. En général, les timoniers essaient de nous éviter, s'arrêtent même un court instant lorsqu'on fait une régates», relève Maurice Gay, ex-président de la Société nautique de Nyon.

Edmond Vullioud, masque et plume

Si j'étais un rossignol

Gilbert Salem

Accusé délicieusement de «trop beau langage» et de prolixité excentrique quand il est à la ville, Edmond Vullioud est unanimement reconnu comme un comédien de haut vol sur les planches romandes et d'ailleurs. Notamment lorsqu'il y vivifie de longues tirades classiques qui, dites par d'autres, pourraient être ennuyeuses. Parallèlement, c'est un fervent lecteur des récits feuilletonesques de Dumas père, qui aimait tirer à la ligne avec le bon génie qu'on sait. Or c'est en publiant une douzaine d'histoires courtes que le disert Edmond vient d'affirmer sa propre veine narrative! Des *short stories* à l'anglaise, peut-être conçues dans le sillage caustique et drolatique d'un de ses auteurs préférés: Saki, alias Hector Hugh Muro (1870-1916). Un maître de l'humour noir qui inventa, entre autres, le personnage fringant de Clovis Sangrail, un expert en facéties auquel notre conteur révélé est en droit de s'identifier.

«Concision et ciselure: l'auteur des *Amours étranges* n'est pas orfèvre, pourtant il sait diablement ciseler»

Qu'un acteur soit tenté par l'écriture, rien de plus naturel. Donner chair et voix à des mots qui ne vous appartiennent pas, mais à des dramaturges qui ont pensé à votre place, pourquoi à la longue ne pas en devenir un? Ce fut la théorie triomphante d'un certain Molière, d'un Roland Dubillard, du Genevois Michel Viala, décédé le 22 août passé. Plus nombreux sont ceux qui, franchi le cap de la célébrité, optent pour la prose autobiographique, très souvent assistée, et qui n'est point littéraire comme la romanesque.

L'art du roman est une aventure autrement plus risquée: il réclame de la verve, de l'imagination descriptive et stratégique - pour les rebondissements. Plus difficile encore est la discipline de la nouvelle, à laquelle s'est courageusement, et brillamment, astreint Edmond Vullioud, car sa loi première est bien entendu la concision éloquent. Ou comment, en un seul paragraphe, dire et faire ressentir le plus de choses sans rien résumer.

Concision donc, et ciselure: l'auteur des *Amours étranges* (Jean-Louis Kuffer en a fait un compte rendu précis et lucide dans *24 heures* du 3 août) n'est pas orfèvre, pourtant il sait diablement ciseler. Explication: il est né, le 26 novembre 1956, à la vallée de Joux, une patrie d'horlogers.

Les amours étranges, d'Edmond Vullioud, Ed. L'Age d'Homme, 224 p.

Le rapport sur le suivi de Claude Dubois oppose la gauche et la droite

La justice a été blanchie vendredi dans l'affaire Marie. Les socialistes sont fâchés alors que, à droite, l'analyse de l'ancien procureur Bänziger paraît «bien documentée»

La mort de Marie, étranglée à l'âge de 19 ans par le récidiviste Claude Dubois après avoir été enlevée le 13 mai à Payerne, risque bien de hanter les débats politiques ces prochains jours. Et même intensivement, vu les positions tranchées et opposées exprimées à gauche et à droite à la suite de la présentation, vendredi, du rapport de l'ancien procureur général soleurois Felix Bänziger.

Le magistrat à la retraite devait examiner les décisions judiciaires et pénales qui avaient mené Claude Dubois à sortir de prison équipé d'un bracelet électronique, alors qu'il purgeait une peine de 20 ans de détention pour viol et assassinat. Ses conclusions: personne ne doit être sanctionné même s'il a constaté des «occasions manquées» qui auraient peut-être pu sauver Marie (*24 heures* de samedi).

Vendredi, les socialistes ont immédiatement fait part de leur déception. Selon eux, la position de l'expert est «alambiquée» et «nie le principe que l'intérêt public prime sur l'intérêt privé». De son côté, le

député rose Nicolas Mattenberger, avocat et membre de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC), a proposé la mise en œuvre d'une enquête parlementaire dans *Le Matin Dimanche*.

Les socialistes vont-ils dès aujourd'hui et d'une seule voix réclamer de telles investigations? Ce n'est pas sûr, à entendre Nicolas Rochat, président du groupe au Grand Conseil: «Je suis choqué par les conclusions du rapport de Felix Bänziger. Mais, pour éviter une surenchère politique, je propose de saisir une commission existante, la CHSTC, par exemple.»

Les critiques socialistes contre le rapport Bänziger et l'éventuelle proposition de nommer une commission d'enquête parlementaire risquent d'être fortement combattues à droite. L'avocat Marc-Olivier Buffat, député PLR et membre de la CHSTC, estime que le rapport Bänziger est «bien documenté» et ne contient «rien de critiquable». «Il met en évidence non seulement des questions d'appréciation, mais aussi de fonctionnement, surtout à propos de la communication entre les services concernés. Il n'y a pas de raison objective de mettre en cause la qualité de ce rapport. Je ne vois pas ce qu'une enquête parlementaire apporterait.» Toujours selon le député PLR, «il n'appartient pas au Grand Conseil de vérifier si

une décision de la justice est juste ou fautive».

En revanche, la surveillance exercée sur le fonctionnement de la justice par le Grand Conseil, plus précisément par la CHSTC, semble unir les voix de gauche et de droite. Elles réagissent aux propos du bâtonnier de l'Ordre des avocats vaudois, Christophe Piguet, qui, vendredi dans nos colonnes, plaide en faveur d'un Conseil de la magistrature non politique. Pour Nicolas Rochat, «le rapport Bänziger montre les limites du contrôle de la justice par elle-même. La haute surveillance exercée par le Grand Conseil a aussi prouvé qu'elle fonctionnait bien.»

Jacques-André Haury (Vert libéral), président de la CHSTC, qui doit se réunir demain, défend un point de vue proche qui se veut surtout fédérateur: «La Constitution a confié au Grand Conseil la haute surveillance de la justice. Le but est aussi de canaliser les débats du Grand Conseil. Depuis que nous existons, nous n'avons jamais mis le feu aux poudres. Nous voulons faire en sorte que la justice puisse travailler dans la sérénité.»

Philippe Maspoli

Notre dossier consacré au drame de Payerne marie.24heures.ch

Le Conseil d'Etat enjoint à La Tour-de-Peilz d'agir

La Municipalité doit réaliser dans les meilleurs délais le chemin riverain voulu par le peuple

Les autorités de La Tour-de-Peilz doivent «agir sans désespérer». En langage compassé, le Conseil d'Etat enjoint à la Municipalité boélande de ne pas bayer aux corneilles. Sur quel dossier? La réalisation du chemin piétonnier au bord du lac, reliant le Bain des dames à la plage de la Maladaire. Pour mémoire, ce sentier de 2 kilomètres a été accepté par 55% des votants en novembre 2010. En juin 2012, la Municipalité proposait donc à son Conseil communal un préavis en vue de la concrétisation du tracé.

Mais là, tollé: le crédit d'étude incluait d'éventuels frais de recours liés à l'expropriation des riverains et se montait à plus de 700 000 francs. Inacceptable car trop élevé, selon les élus, qui avaient refusé le projet municipal. L'association Rives du lac-La-Tour-de-Peilz, qui avait fait campagne pour la création du sentier lacustre, avait alors recouru auprès du Conseil d'Etat. Une manière pour elle de maintenir la pression sur les autorités en vue de la concrétisation du cheminement.

Le Conseil d'Etat vient de rendre sa décision. En substance: non, il ne peut pas annuler le refus du

Conseil communal. Pas plus qu'il ne peut forcer la Municipalité à réaliser le sentier. «Le Canton ne va pas venir avec des pelles et envoyer la facture à la Commune, explique Jean-Luc Schwaar, chef du Service juridique et législatif vaudois. Il n'appartient pas au Conseil d'Etat de se substituer à la Commune.» Tout ce que le gouvernement peut faire: demander que la Municipalité, dans les meilleurs délais, «présente un nouveau préavis [...] acceptable par le Conseil communal». Comprenez: «Le projet doit avancer, explique Jean-Luc Schwaar. Si la Municipalité présente le même préavis, l'issue du vote du Conseil communal ne fait guère de doute.»

Une demi-victoire pour les recourants? «Au contraire, estime Michel Panchaud, président de l'association Rives du lac-La-Tour-de-Peilz. Nous avons atteint notre but: l'objectif n'était pas réellement que la décision soit annulée mais que l'on soit sûr que l'affaire continue.» Alors, la Municipalité peut-elle présenter indéfiniment un préavis «exagérément gonflé», comme le lui reprochaient les défenseurs du sentier? «Il n'y a pas de sanction prévue, explique Jean-Luc Schwaar. Mais, si les autorités ne mettent pas en œuvre la volonté du peuple, la punition viendra des urnes lors des prochaines élections.»

ST.A.